



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2021/256-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : UDIREV
8 rue Nicolas COPERNIC – Z.I du Coudray
93604 AULNAY-SOUS-BOIS
FRANCE

Nom du produit : Liberty Urban 70 NEO

Description : Revêtement de sol résilient (Famille EN ISO 10582)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 16/12/2021

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.

Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé**2.1. Norme produit**

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol hétérogène à base de polychlorure de vinyle en format lame LVT de 208 mm x 1243 mm – 496,5 mm x 996,5 mm (famille EN ISO 10582).

Essai en pose collée (colle acrylique avec 300 g/m² de dépose) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl}-s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : PVC

Masse surfacique totale nominale : 3960 g/m²

Épaisseur totale nominale : 2,50 mm

Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,70 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement**3.1. Rapports d'essai**

| Nom du laboratoire | Nom du demandeur | N° Rapport d'essai | Méthode d'essais |
|--------------------|--|--------------------|---|
| C.R.E.T. | UDIREV 8 rue Nicolas COPERNIC Z.I du Coudray 93604 AULNAY-SOUS-BOIS FRANCE | RL 2021/816-1 | NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1: 2010) |
| | | RL 2021/816-2 | NF EN ISO 11925-2 (EN ISO 11925-2: 2010) |

3.2. Résultats d'essais

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Résultats | |
|--|----------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------------|
| | | | Paramètres | Conformité avec les paramètres |
| NF EN ISO 11925-2 | Liberty Urban 70 NEO | 6 | Fs ≤ 150 mm | Conforme |
| Attaque de surface 15s d'exposition | | | Inflammation du papier filtre | Conforme |

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Paramètres | Résultats |
|------------------|----------------------|-----------------|--|----------------------------|
| | | | | Paramètres continus moyens |
| NF EN ISO 9239-1 | Liberty Urban 70 NEO | 3 | Flux énergétique critique (kW/m ²) | 10,3 |
| | | | Production de fumées (% X min) | 245,2 |

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

| Comportement au feu | | Production de fumée |
|---------------------|---|---------------------|
| B _{fl} | - | s1 |

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3960 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 2,50 mm
- Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,70 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement